



le Tambour du village

Novembre 2021

98



Bulletin municipal
Vaux en Amiénois et Frémont



Sommaire

Le mot du Maire	3
Informations municipales	5
Réunions du Conseil municipal	6 à 15
Anzac Day	16—17
Villes et villages fleuris	18 - 19
Anciens combattants	20—21
La rentrée des classes	22 -23
Congrès des Maires de la Somme	24—25
La course cycliste—La Country	26—27
Le 14 Juillet 2021	28 à 31
Entretien de la Mare / Cyclisme sur route	32—33
Les encombrants	34—35
Le Marché de producteurs	36—37
Adresses utiles	38
Etat civil	39
Ecole—SISCO / commémoration du 11 Novembre	40 - 41
Le coin des Associations	42—44
Si t'es d'ichi	45
Le coin des Associations suite	46—47



Editorial

Le mot du Maire



Après deux années difficiles à cause du Coronavirus, où chacun d'entre nous a vécu en vase clos, la vie a repris le dessus pour le plus grand bonheur des Valoises et des Valois.

Les membres du Conseil municipal ont mis les bouchées doubles et les activités proposées ont toutes été couronnées de succès.

Outre les cérémonies officielles du 8 mai et du 14 juillet, plusieurs manifestations ont vu le jour dans des domaines différents.

Tout d'abord la manifestation de remise des médailles militaires qui s'est déroulée à Flesselles le 24 septembre 2021 en présence de nombreuses personnalités dont Christian MANABLE, l'ex sénateur, Nathalie TEMERMANN, notre conseillère départementale, Bernard BINOIST, Maire de Flesselles et Alain CAUSSIN, 1^{er} adjoint de Vaux en amiénois qui ont le plaisir de l'honneur de remettre des médailles militaires dont Michel CARRE, notre vaillant et dévoué porte drapeau qui était l'un des heureux récipiendaires.

Cérémonie émouvante s'il en est qui a mis à l'honneur de nombreux anciens combattants dont, entre autres, Noël LEFEVRE qui est attaché à notre commune.

Le samedi, la traditionnelle course cycliste a connu également un beau succès puisqu'une cinquantaine de coureurs étaient présents ce jour-là.

A la fin de la compétition, la commune a offert une boisson, des tickets de manège et des médailles et des coupes pour les premiers de chaque course.

Le dimanche, jour de fête locale, une excellente paëlla concoctée par un artisan local a ravi les papilles d'une soixantaine de convives qui ont également profité d'un orchestre beauvaisien de Rock and Roll financé par le club des Val'heureux. Nous tenons à remercier les 25 bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que cette fête soit réussie.

A noter que de nombreux nouveaux habitants étaient de la partie et nous les félicitons.

Amiens métropole pour l'occasion nous a prêté six barnums professionnels, très rapide à installer..

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales

Directeur de la publication : **Daniel LELEU**

Rédacteur en chef : **Alain CAUSSIN**

Membres du comité de rédaction : *les membres du Conseil municipal ainsi que,*

Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL

eMail : mairie.vaux-en-amienois@laposte..net

Dans un autre domaine, à l'initiative de Pierrine PETIT, conseillère municipale, elle aussi engagée, le premier marché artisanal a vu le jour le samedi 9 octobre et a réuni 25 exposants, artisans et commerçants de la proche région. Le succès remporté lors de cette journée ensoleillée devrait être reconduite au printemps 2022 avec la même dynamique.

Là encore, merci également aux nombreux bénévoles grâce à qui cet événement a connu un tel succès.

Merci également à la grande majorité des membres du Conseil municipal très actifs lors de ces différentes manifestations.

Après le 11 novembre qui se déroulera au monument aux morts à 11h00, un pot sera offert à la commune à la salle des fêtes.

D'autres dates marquantes sont dès maintenant, à retenir alors, à vos agendas.

Un dimanche du mois de novembre, traditionnel pot au feu réservé au groupe des marcheurs animé par Michel CARRE.

18 décembre, de 16h00 à 18h00, distribution des jouets pour les enfants par le père Noël au chalet près du plateau sportif avec dégustation de vin chaud et de chocolat pour les enfants.

La distribution des colis pour les aînés qui ont choisi cette formule vous sera communiquée sous peu par un courrier dans les boîtes aux lettres.

Dimanche 16 janvier repas des aînés à la salle des fêtes animé par un groupe musical.

Samedi 22 janvier, le marché sicilien.

Toutes ces animations sont à l'initiative d'associations mais également d'un duo actif et dévoué en la personne de Nicole DEMARQUE et de Régis DAMONNEVILLE, conseillers municipaux élus en 2020.

Enfin pour conclure ce tour d'horizon, il nous reste à remercier tous les membres du conseil mais également toutes les bonnes volontés actives et la population qui nous le souhaitons ardemment est fière de résider dans ce beau village qu'est Vaux-en-Amiénois Frémont.

Un peu en avance certes, nous vous souhaitons à toutes et à tous un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire

Daniel LELEU

Le Vendredi 7 Janvier
Vœux du Maire et du conseil Municipal à 19h00
À la salle des fêtes

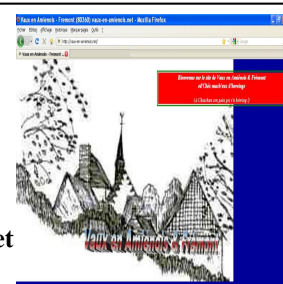
Site internet

www.vaux-en-amienois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER

webmaster@vaux-en-amienois.net





Nécrologie

Nous venons d'apprendre avec tristesse le décès de **Claude Verdier** qui fut durant de nombreuses années un élément moteur de notre village.

Habitant Frémont depuis les années 1970, il fut conseiller municipal de 1989 à 1995 dans lequel il s'est investi, entre autre, en créant le Comité des Fêtes. De nombreuses activités comme la bibliothèque, le club de guitare furent proposées aux habitants.

Son implication et sa passion pour notre village l'ont amené, en collaboration avec son épouse Jeannine, à écrire livres, histoires et pièces de théâtre. Un ouvrage « les gens de Vaux et Frémont » a même été publié en 1992 avec le concours de la Municipalité et du Comité Des Fêtes.

L'apothéose fut sans aucun doute la création et la réalisation de deux sons et lumières en 1991 et 1993 joués dans le parc du Château mis gracieusement à disposition par Monsieur et Madame ZIRMI. Ces deux spectacles traitaient de l'histoire du village à travers les âges avec plus d'une centaine de figurants, la majorité étant des habitants de notre village. Après son départ de Frémont, toujours animé d'une énergie débordante, il a exprimé son talent de comédien sur différentes scènes picardes.

Sa disparition des suites d'une longue maladie nous prive désormais de ses talents.

AU REVOIR L'ARTISTE

Alain CHANEL

Joëlle CHADAL

Internet Valois



Le Site de votre commune

www.vaux-en-amienois.net

**Ce site a été conçu spécialement pour vous et notre commune de
VAUX en AMIENOIS.**

**Plus de 5000 pages sont à votre disposition et vous permettent de suivre au
plus près la vie du Village ...**



Informations Municipales

La SIRENE

Un test chaque premier mercredi du mois

Vous n'ignorez certainement pas que le premier mercredi du mois, à 11h45, un test de sirène est effectué. Le signal dure exactement 1 minute et 41 secondes. Pourquoi cette durée précise ? A l'époque de leur mise en place, il fallait 20 secondes pour que les sirènes atteignent leur pleine puissance, puis 21 secondes pour se taire. Et on estimait qu'il fallait au moins une minute pour que toute la population l'entende.

Toutefois, les pouvoirs publics n'hésitent pas à fréquemment reporter ce test mensuel pour le confort des habitants. Lorsque le premier mercredi du mois tombe un jour férié, comme ce fut le cas le 1er mai 2019 ou le 1er janvier 2020, le test est alors décalé au jour d'après, voire à la semaine suivante.

3 sonneries d'affilée : alerte !

Quelle que soit la raison de l'alerte, la répétition de la sirène durant trois coups doit vous faire adopter de bons réflexes.

Ce qu'il faut faire :

- Rester à l'abri ;
- Couper le chauffage, la climatisation, la ventilation ;
- Allumer la radio ou la télévision afin d'écouter les consignes émises par les autorités ;
- Consulter les comptes officiels des autorités sur les réseaux sociaux pour se tenir au courant des

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans son véhicule ;
 - Ouvrir les fenêtres ou rester près des vitres ;
 - Aller chercher ses enfants à l'école (ils seront pris en charge par l'établissement) ;
 - Allumer une flamme ou le gaz ;
 - Prendre l'ascenseur ;
 - Quitter son abri sans consigne des autorités ;
- Téléphoner à tous ses proches, car les réseaux doivent rester disponibles pour les secours

Sirène continue de 30 secondes : fin d'alerte

Pour les sirènes comme pour les cornes de brume, un signal continu de 30 secondes marque la fin de l'alerte.



Réunions du Conseil municipal

Séance du 16 avril 2021

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni à huis clos en séance ordinaire le 16 Avril 2020, à 18 H 00 sous la présidence de Monsieur CAUSSIN Alain, adjoint au Maire.

Etaient présents : Mesdames ARNOULD, DEMARQUE, PETIT

Messieurs TARRATTE, DENDELEUX, DAMONNEVILLE, GAMBIER, LAGNY, PANNETIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration : Monsieur Daniel LELEU.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur CAUSSIN propose que Pierrine PETIT soit désignée secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du compte-rendu

Monsieur CAUSSIN fait remarquer qu'à la demande de monsieur Gambier, il a ajouté au compte rendu initial un paragraphe oublié.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4. Délibération concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties

Bien que cette taxe ait été votée lors du précédent Conseil municipal, Monsieur CAUSSIN explique avoir reçu en mairie un courrier de la préfecture indiquant la nécessité de revoter le montant de cette taxe en y ajoutant la part départementale.

En effet, le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

A ce titre les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale calculée sur le taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

La compensation prend la forme suivante :

Les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements et pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçue par l'Etat. L'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune, une compensation à l'euro près.

Il nous est donc demandé que, s'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous délibérions sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseillers municipaux en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020.

La taxe communale étant de 26.61% et la part départementale de 25.54% le nouveau taux sera donc de 52.15%.

Monsieur GAMBIER demande, dans la mesure où l'Etat et le département font un effort, pourquoi la commune n'en ferait pas un également en proposant une baisse de la part communale.

Monsieur CAUSSIN indique qu'il ne s'agit pas d'un effort du département puisque cette mesure lui est imposée et qu'une diminution du taux communal reviendrait à une baisse des ressources de la commune.

Monsieur DENDELEUX est opposé également à cette baisse et pense qu'il serait préférable pour une question d'équité de réviser les bases d'imposition sur les propriétés bâties.

Monsieur CAUSSIN propose ensuite aux conseillers présents de passer au vote :

9 voix pour l'application du nouveau taux

1 abstention ; Monsieur GAMBIER.

5. Convention de remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune pour le compte de la communauté de commune d'Amiens métropole.

Monsieur CAUSSIN présente la convention négociée avec Amiens métropole pour les années 2018, 2019, et 2020 pour un montant de 1989.80€ par an, soit 5969.40€.

Les conseillers acceptent cette proposition et votent pour à l'unanimité.

6. Avenant à la Convention de remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune pour le compte de la communauté de commune d'Amiens métropole pour 2021

Monsieur CAUSSIN présente l'avenant à la convention négociée avec Amiens métropole pour l'année 2021. Le détail concernant les espaces verts et la voirie communautaire ayant été actualisé, le montant pour 2021 s'élève à 3985.80€

Les conseillers acceptent cette nouvelle proposition et votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance prend fin à 18h40



Séance du 30 Juin 2021

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et à huis clos le 30 Juin 2021, à 18 H 30 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

Etaient présents : Mesdames ARNOULD, DEMARQUE, PETIT
M. CAUSSIN, TARRATTE, DAMMONNEVILLE, GAMBIER ;
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur DENDELEUX, donnant pouvoir à Monsieur LELEU ;

Absents : M. PANNETIER et M. LAGNY

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose qu'Alain CAUSSIN soit désigné secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du compte-rendu

4.

Monsieur LELEU remercie Mme PETIT pour avoir été secrétaire à la séance précédente.
Son compte rendu est adopté à l'unanimité.

Adhésion de la ville de SALOUEL à la FDE :

Monsieur le Maire indique que la municipalité de Salouël souhaite devenir adhérente de la FDE ce qui nécessite une délibération.

Le conseil municipal vote et donne son accord à l'unanimité.

6. Projet de dissolution de l'AFR et proposition de prise en charge par la commune :

Monsieur le Maire indique que l'AFR, Association Foncière Rurale créée en 1962, n'a finalement jamais fonctionné depuis le dernier remembrement et, par conséquent, n'ayant plus d'activité, doit être dissoute. Il convient donc de décider que l'entretien des chemins de la commune soit pris en charge par la commune. Cette dissolution implique que l'association cède les chemins à la commune.
Les conseillers votent cette dissolution à l'unanimité.

7. Plan de relance de plantation de haies, subvention de la DDTM

Cette mesure concerne les agriculteurs, lesquels peuvent bénéficier d'une subvention de la DDTM de 80% pour la plantation de haies à hauteur de 2000€ minimum sur des parcelles communales et privées d'un hectare minimum à raison de 30 à 250 arbres par hectare.

Le dossier est consultable en mairie ainsi que sur le site de la DDTM.

8. Comptabilité communale

Le plan comptable des communes est modifié et la M57 remplace la M14.
Les conseillers présents donnent leur accord à l'unanimité.

9. Dénomination de la parcelle située près e la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose que la parcelle jouxtant la salle fêtes et qui a été vendue à la commune par Monsieur Hubert FONTAINE porte son nom : « Espace Fontaine ».

Vote : pour : 7

Abstentions : 2 Nicole DEMARQUE et Philippe GAMBIER.

Dans la continuité de cette proposition, Monsieur DAMMONNEVILLE et Madame ARNOULD proposent qu'une plaque soit également posée sur le terrain « THERESA » :

Vote : POUR à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente une étude réalisée concernant les assurances de la commune.



10. Proposition commerciale des assurances AMP :

Actuellement les véhicules sont assurés chez GROUPAMA et les bâtiments communaux chez ALLIANZ.

Après avoir été mises en concurrence, l'assureur AMP propose des garanties étendues et des tarifs allégés de plus de 1000€ annuellement.

Après avoir donné l'intégralité des éléments monsieur le Maire procède au vote.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour un changement d'assureur à la prochaine échéance soit au premier janvier prochain.

11. Versement au SISCO d'un acompte :

La commune paye au SISCO sa contribution en fonction du nombre d'enfants accueillis ;

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil afin de verser un acompte de 9700€ conformément au budget prévu.

Vote : POUR : unanimité

12. Participation de la commune à l'instruction des autorisations d'urbanisme, conséquence de la loi ELAN de 2014.

Depuis 2018, notre commune a confié l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service mutualisé. Les conventions étaient prévues pour une durée de six ans, soit jusqu'au 30 juin 2021. Il convient donc de décider de leur renouvellement.

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'opportunité de ce renouvellement

Vote : POUR : 8

Abstention : 1 (Ph ; GAMBIER)

13. Désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection du document unique (Risques au travail)

Le centre de gestion prend en charge cette fonction. Son coût est pris en compte dans le montant de la cotisation annuelle.

Vote : POUR : 8

Abstention : 1 (Ph. GAMBIER)

14. Devis pour les grilles du cimetière

Afin de clôturer le nouveau cimetière en attendant qu'une haie végétale pousse, deux devis ont été réalisés. Il s'agit de grilles d'une hauteur de 1.5m de hauteur pour une longueur totale d'environ 65 mètres.

Le devis de Leroy Merlin s'élève à 2150 euros et celui de TALMAS à 1391 euros soit un gain de 759€.

Ces grilles seront installées par les employés communaux

Vote : POUR : 8

Abstention : 1 (Ph. GAMBIER qui préférerait des grilles plus basses)

15. Délibération autorisant ENEDIS à pénétrer sur le terrain de la cavée.

Il est nécessaire de prendre une délibération concernant ENEDIS afin d'autoriser ses agents à pénétrer sur le terrain de la cavée.

L'entretien du transformateur étant nécessaire, il s'agit plus d'un accord de principe.

Vote : POUR : Unanimité

16. Fête du village

Les membres du Conseil décident à l'unanimité que les forains pourront s'installer sur la place pour la fête du village, sous réserve d'une évolution sanitaire défavorable.

17. Nuisances sonores

Madame DEMARQUE demande que l'arrêté interdisant les nuisances sonores en dehors des horaires autorisés soit rappelé aux habitants. Cela concerne notamment les tontes et les tronçonneuses.

Stationnement

Monsieur DAMMONNEVILLE soulève la question du stationnement dans la rue du bout de Magnier et dans la rue de l'épinière.

Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine commission voirie en septembre. Néanmoins, Monsieur le Maire réfléchit à un arrêté provisoire à titre d'essai pour cette année pendant la période estivale et la moisson.

Mise à disposition d'un employé communal

Nous arrivons au terme de la précédente convention qui nous lie avec la commune de St vast en chaussée concernant Florent

LAVISSE. Il convient donc de renouveler cette convention pour une durée de un ans avec tacite reconduction.

Déchèterie

Monsieur TARRATTE souhaite relayer une demande de Madame FAUQUEMBERG qui demande si la commune peut adhérer au SMIRTOM afin que les habitants de Vaux et Frémont puisse accéder à la déchèterie de Flesselles, beaucoup plus proche.

Monsieur le Maire indique que le montant de l'adhésion est trop important (16 000 euros/an), alors que nous disposons de celles d'Amiens métropole. La commune ne prendra donc pas d'adhésion supplémentaire.



Veillez trouver ci-dessous la réponse suite à la remarque de Philippe GAMBIER concernant le budget prévisionnel 2021 :

Afin de répondre le plus correctement possible aux affirmations de Philippe GAMBIER, veuillez trouver ci-dessous une analyse sur toute la période de l'ancien mandat (projection sur 6 années) et du budget 2021 réalisée par Sébastien TARRATTE.

COEFFICIENT D'AUTOFINACEMENT COURANT

Tout d'abord, nous devons faire la différence entre notre ratio du budget prévisionnel et réelle. Car comme vous pouvez le constater notre réelle a toujours été en dessous du ratio de 1, en 2020 nous étions juste à la limite, par rapport à notre prévisionnel.

Notre prévisionnel a toujours été bâti dans une volonté d'investissement mais aussi d'une manière plus ou moins pessimiste pour nous challenger sur nos dépenses.

Nos réserves communales (Excédent reporté) ont au contraire toujours progressé, ci dessous le résumé de cette évolution. En 2014 nous étions à 54,060 € pour être actuellement en 2021 à 134,614 €

Ceci nous a permis de payer notre investissement de l'enfouissement électrique, la pose de nouveaux candélabres, la création du nouveau cimetière et la rénovation de la Mairie (Façades et Cour)

En effet nous devons toujours avoir comme objectif la maîtrise de notre budget afin de maintenir notre capacité

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EXCEDENT REPORTE	54,060	75,088	103,805	134,526	201,765	298,254	283,391	134,614
% Pourcentage par rapport A-1		39%	38%	30%	50%	48%	-5%	-52%

d'autofinancement pour nos futurs investissements, mais aussi de pérenniser notre budget de fonctionnement. Malheureusement, nous avons subi en 2019 et 2020 une baisse de nos recettes par une diminution des dotations de l'état lié à notre potentiel financier. Ceci correspond à notre entrée dans Amiens Métropole fin 2018 versus la Com de Com Bocage Hallue. Ci-dessous le détail de ce changement :

	2018	2019	2020	2021
	Reelle	Reelle	Reelle	Prevision
dotation globale forfaitaire	44,470	43,954	42,202	42,200
dotation solidarité rurale	25,323	17,611	10,067	10,067
Dotation nationale de péréquation	13,632	5,031		
Dotations aux élus locaux	2,972			
Attribution du F.N.P.T.P: (départem)	4,114	3,085	2,057	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	90,511	69,681	54,326	52,267
Perte Recettes		20,829	15,355	2,059



Voici aussi la réponse du Trésor Public sur le sujet après consultation auprès de la Préfecture :

La commune de Vaux en Amiénois a eu son potentiel financier qui a plus que doublé entre 2018 et 2019 (448 € / hab en 2018 et 924 € / hab en 2019).

Ainsi, la commune perd l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Rurale Cible mais elle bénéficie d'une garantie de sortie égale à 50% de son attribution 2018 au titre de cette part.

Elle perd également l'éligibilité de la part principale à la DSR en raison de la hausse de son potentiel financier.

Enfin, cette perte d'éligibilité à la DSR entraîne l'inéligibilité à la DNP.

Concernant la question de Nicole sur l'affectation du résultat : Lors de l'établissement du compte administratif sur le budget de fonctionnement et d'investissement, nous actons le résultat de l'exercice sur les 2 budgets. Nous affecterons ce résultat de l'année soit excédentaire ou déficitaire au résultat cumulé des années antérieures soient dans la ligne excédent ou déficit reporté concernant les 2 budgets fonctionnement et investissement.

Fin de séance : 20 h 15.

Séance du 08 Juillet 2021

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et à huis clos le 08 Juillet 2021, à 18 H 00 sous la présidence de Monsieur LELEU Daniel, Maire.

1. Etaient présents : Mesdames, DEMARQUE, PETIT ;
Messieurs CAUSSIN, TARRATTE, DAMMONNEVILLE, GAMBIER, LAGNY, PANNETIER ;
Madame ARNOULD arrivée à 18h35.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur DENDELEUX, donnant pouvoir à Monsieur TARRATTE ;

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose qu'Alain CAUSSIN soit désigné secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du compte-rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Il est toutefois fait remarqué que deux conseillers étaient absents (F. LAGNY et S. PANNETIER) au simple motif qu'ils n'ont pas reçu la convocation.

4. Monsieur le Maire donne lecture du sujet du jour

a. Chers collègues,

La réunion de ce soir revêt un caractère particulier qui implique l'engagement des membres du Conseil municipal qui devront se prononcer en fin de réunion en leur âme et conscience, mais surtout en toute connaissance détaillée du projet de construction ambitieux, de surcroît motivé par la possibilité d'obtenir des subventions exceptionnelles octroyées par l'Etat qui a mis en place un plan de relance dont les petites communes peuvent bénéficier.

Notre commune bénéficie de subventions de la DETR (40%), de la DSIL (Dotation de Solidarité aux communes rurales) Une subvention de 100 000€ devrait d'autre part être versée à notre commune via la métropole par le Conseil départemental.

A ce jour, nous connaissons la somme du Conseil départemental, mais n'avons pas encore la trace écrite qui devrait nous être fournie dans un avenir proche par Stephan HAUSSOULIEZ, Président du Conseil départemental de la Somme.

Si l'on inclut la TVA récupérable (16% sur 20%), notre projet serait subventionné à 80%, ce qui est très rare par les temps qui courent et n'arrivera certainement plus jamais à l'avenir.

Il est important de vous présenter ce projet le plus clairement possible pour que vous puissiez prendre la décision qu'il convient .

Je rappelle aussi que la profession de foi de notre groupe lors des élections communales de mars et juin 2020, faisait état de ce projet et, comme vous le savez également depuis 2008, nous avons réalisé, voire même un peu plus, tout ce que nous avons promis de faire, ce qui est un gage de sérieux indéniable de la part des différents Conseils municipaux de cette époque.



Dernièrement, nous avons tous reçu un mail de Philippe GAMBIER qui analyse ce projet et le commente avec a propos. Ce travail sérieux montre l'intérêt que porte ce conseiller au devenir de notre commune. Même si ses conclusions ne sont pas les mêmes que les nôtres, je tiens à le remercier pour son engagement au sein de la collectivité.

Notre groupe vous propose aujourd'hui une autre analyse détaillée que je viens de vous joindre et que nous allons étudier ensemble dans le détail. il faut que vous sachiez que monter un dossier comme celui-ci n'est pas de tout repos et demande beaucoup d'énergie, mais le jeu en vaut la chandelle.

En tout état de cause, nous allons être amenés à prendre une « délibération de principe » qui va nous permettre d'affiner le dossier mais aussi de continuer à travailler, tous ensemble pour cette réalisation où, bien sûr, chacun sera écouté attentivement.

Si cette délibération de principe sur les bases décrites est prise ce soir, cela nous permettra d'avancer tous ensemble et nous serons amenés à retravailler avec le cabinet d'architecte Mathieu GOBBE pour améliorer le descriptif initial. Nous devons être amenés, peut être à revoir la faisabilité de ces constructions en attendant un chiffrage définitif qui sera présenté au Conseil municipal et devra obtenir l'approbation du plan de financement du Trésor Public, qui est compétent en la matière.

Nous serons aussi obligés de consulter différents établissements bancaires afin d'obtenir les meilleurs taux d'emprunt.

Sachez cependant qu'il n'est pas dans nos intentions de mettre la commune en difficulté financière. L'argent c'est le nerf de la guerre dit-on !

Après ce préambule, je propose que nous étudions ensemble la situation pour prendre la décision la plus adaptée et la plus pertinente dans un esprit de respect mutuel au bénéfice de Vaux en Amiénois.

B. Historique de la commune à dater de 2008

Nos principales réalisations à la date du 26 juin 2021

- Restauration d'un logement communal et création de deux classes modernes et équipées
- 4 TBI, 1 ordinateur par élève, 1 voyage d'une semaine chaque année soit à la montagne soit dans le sud de la France avec le SISCO VAUX – ST VAST ;
- Création d'un plateau sportif et achat d'un terrain de 1000 m² jouxtant la salle des fêtes classé terrain à bâtir pour créer un ensemble communal comprenant la salle des fêtes et le plateau sportif ;
- Création au hameau de FREMONT d'un espace de jeux et de restauration de la chapelle, dorénavant dédié aux activités festives et culturelles de la commune ;
- Restauration de la mare communale à Vaux en Amiénois;
- Effacement total du réseau électrique en deux tranches (2013 et 2017)
- Rénovation de la mairie et de la cour, façade, réseau de chaleur et création d'une chaufferie aux normes ;
- Fin 2013, finalisation du PLU devenu maintenant PLUI depuis 2018 ;
- Embellissement paysager de la commune et obtention de deux fleurs au titre des villes et villages fleuris dès sa première présentation et création d'un verger communal participatif, fort apprécié ;
- Création de deux associations dynamiques (le club des Val'Heureux et l'association Franco-Sicilienne Valoise) et de deux autres associations (le club de Country et le club de gymnastique) ;
- En 2016, jumelage avec une ville de Sicile Cattolica Eraclea, 5000 habitants qui permet des échanges culturels et scolaires avec entre autre un marché de produits bios siciliens chaque année qui accueille un large public ;
- Nombreux voyages à l'étranger, Sicile, Italien, Autriche et en France réservés aux administrés ;
- Organisations sportives (championnat de la Somme de cyclisme) et organisation de nombreuses manifestations annuelles (historiques et culturelles) : commémoration de la première guerre mondiale et manifestation sur deux jours concernant les conflits du XXe siècle.;

Projet 2021

- Suite au plan de relance de l'Etat et aux subventions de l'Etat (DETR), du Conseil départemental et d'Amiens métropole, Projet ambitieux encadré par un architecte samarien (le cabinet Mathieu GOBE à Glisy) comprenant :
- La restauration thermique et phonique de la salle des fêtes qui date d'un siècle avec mise aux normes de l'assainissement non collectif, inexistant actuellement, création d'une cuisine fonctionnelle et de sanitaires aux normes ;
- Projet d'un bâtiment jouxtant la salle des fêtes, séparé par deux espaces répartis en deux surfaces égales :
 - D'un côté, création d'un local dédié aux associations locales et d'une bibliothèque – médiathèque ;
 - A côté création d'un local commercial (bar, petite épicerie, dépôt de pain de restaurant qui pourrait être tenu par un gérant professionnel actuellement implanté à Amiens ;
- Restauration thermique du logement communal et remise aux normes des sanitaires.

A NOTER que le commerce prévu serait le premier commerce de la commune et serait dans la veine d'un estaminet.

Revenus potentiels prévus

- Gérance du local commercial (800 à 900 euros par mois) ;
- Location du logement communal de 90 m² (600 à 700 euros par mois) ;
- Actuellement réservée aux habitants de la commune uniquement, la salle des fêtes rénovée permettrait de la louer aux extérieurs puisqu'isolée phoniquement.
- Un parking est également prévu sur tout cet espace communal, environ 15 à 20 places



Financement

Projet à ce jour de 750 000€ TTC qui pourrait être revu à la baisse à hauteur de 8% environ, d'après le concepteur ; A ce jour, nous avons déjà reçu beaucoup de subventions émanant des services concernés.

Ce projet d'ampleur pour notre commune de 430 habitants est certes ambitieux, mais la gestion rigoureuse de notre budget devrait nous permettre d'envisager la faisabilité, d'autant plus qu'actuellement les taux d'intérêt sont très avantageux.

c. Lecture du mail de Madame DAVID-MOALIC, chef de service comptable à la Trésorerie du Grand Amiens

Monsieur le Maire,

L'inscription dans le réseau d'alerte de votre commune dans le but de prévenir une éventuelle dégradation de sa situation financière a justifié que nous organisions rapidement et conjointement l'entrevue que nous avons eue la semaine dernière, mercredi 23 juin à 9h, dans les locaux de la mairie.

Je vous en remercie.

Vos adjoints et vous même nous avez présenté l'historique de vos mandats successifs depuis 2008 et la réalisation des différents programmes d'investissement ambitieux que vous avez portés avec succès.

Le sérieux avec lequel ces opérations ont été conduites est immédiatement souligné, et c'est en totale responsabilité que vous avez organisé une baisse maîtrisée de votre fonds de roulement.

Dans le cadre de votre troisième mandat (2020-2026), vous portez les projets suivants :

1/ réhabiliter un logement communal à côté de la mairie aux fins de le louer : travaux évalués à 55 000€ et loyers à encaisser estimés à 700€/mois soit 8 400€/an

2/ réhabiliter la salle des fêtes pour en faire une médiathèque et/ou une maison des associations et lui adjoindre une construction à vocation commerciale (café-restaurant-dépôt de pain en gérance). Une première étude (sans élément comparatif) chiffre le projet à hauteur de 700 000€ environ.

Vous nous avez assurés que ce projet n'était pas du tout dans son format définitif, qu'il devait être revu en la forme et au fond pour aboutir à un projet sensiblement moins onéreux.

Vous avez rappelé que ces projets n'étaient envisageables qu'en raison du contexte actuel qui vous fait espérer raisonnablement recevoir entre 70% et 75% de subventions. En conséquence, vous estimez le financement de la commune, dans une fourchette haute, à hauteur de 200 000€ environ.

La question de l'opportunité d'un emprunt se pose alors. En effet, il y a à ce jour 3 emprunts en cours dont le premier n'arrive à échéance qu'en février 2027 et les 2 autres en 08 et 09/2030, donc à moyen et long terme

Un quatrième emprunt sera-t-il supportable sachant que la charge des intérêts pèsera au début du plan d'amortissement de l'emprunt et que les recettes d'exploitation ne seront pas encore totalement acquises.(cf. PJ : état global de la dette 2021).

Nous avons échangé sur votre situation financière actuelle depuis 2018 :

Localement, votre entrée à cette date dans le périmètre de la Métropole vous enrichit des compétences exercées par la Métropole et vous soulage de certaines charges.

En revanche, elle vous rend aussi seul et entièrement responsable de certains travaux (par exemple, l'entretien et la création de la voirie communale, c'est-à-dire celle qui n'est pas d'intérêt communautaire) et, au regard de la configuration de la commune, quelques uns représentent une charge lourde.

En conclusion, un équilibre entre les gains et les pertes est difficile à trouver.

En tout état de cause, vous constatez une baisse de votre DGF que vous évaluez à 80 000€ en trois ans (20 000€ en 2019, 30 000€ en 2020 et 2021).

Nous constatons de notre côté une diminution de 37,3% entre 2018 et 2020 (de 83 425€ en 2018 à 52 269€ en 2020).

Vous observez également une baisse de vos recettes fiscales, en raison notamment de la réforme (nationale) de la taxe d'habitation et de son incidence sur les indicateurs de péréquation.

Vous constatez enfin un problème avec les bases de la taxe foncière. Sur ce sujet, je vous invite à échanger avec la préfecture et le service de la fiscalité directe locale de la direction (ddfip80.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr).



Ce sont ces constats qui vous conduisent à bâtir des projets en capacité d'augmenter les ressources de votre commune. Louer un bâtiment communal est une réponse appropriée, à moyen terme. Vous devrez réhabiliter le bâtiment d'abord. Installer une activité commerciale susceptible de répondre à une attente des administrés (dépôt de pain, café, presse ?, restaurant) et de faire venir du monde en créant un flux régulier de visiteurs consommant sur place ou visitant la médiathèque dynamisera la vie de la commune.

Vos réflexions vont dans le bon sens, mais il vous faudra engager des dépenses avant espérer recouvrer des recettes. Enfin, les ratio d'endettement et de rigidité (pris en compte pour l'entrée dans le réseau d'alerte) vont inévitablement encore augmenter.

Nous vous adresserons prochainement une analyse financière complète.

Vous organisez un marché sicilien grâce au jumelage de Vaux avec le village de Cattolica Eraclea de la province d'Agrigente en Sicile, qui a remporté un grand succès l'année de son lancement, en mars 2019. La fin de la crise sanitaire peut vous laisser augurer son retour en 2022.

Comme discuté au cours de notre échange, il vous faudra aussi penser à partager des dépenses avec d'autres collectivités.

La commune de Saint-Vaast, la plus proche, doit être une partenaire avec laquelle partager des investissements, des frais de fonctionnement d'un équipement ou d'un service pouvant bénéficier aux habitants des deux communes, voire plus (pensez à la mise à disposition de voitures électriques...). Vous êtes déjà associées en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Que l'année 2021 soit l'année de la réflexion et des études.

Consultez vos administrés pour apprécier le niveau de leur adhésion à vos projets.

Ensuite, je vous propose de nous revoir lorsque vous détiendrez le bilan chiffré définitif ainsi que le mode de financement complet de votre programme immobilier.

Dans cette attente et en soutien, mes adjoints et moi même restons à votre disposition, bien cordialement,

Présentation de l'analyse financière Monsieur GAMBIER et échange avec la salle

Chères collègues, chers collègues,

Veillez trouver ci-joint l'analyse financière préalable au projets envisagés.

La marge d'autofinancement qui apparait sur le graphique représente la somme que la Mairie peut consacrer à l'investissement ou au remboursement de nouveaux emprunts.

Un projet de 700 000 € HT, demande une avance de trésorerie de 840 000 € (soit autofinancée, soit empruntée) car les subventions sont versées sur présentation des factures acquittées et la TVA est partiellement remboursée sur l'exercice suivant.

Subvention :

Dans le meilleur des cas la Commune peut obtenir un maximum de 80% de subventions soit 560 000 € ce qui nous donne un reste à charge minimum de 140 000 €.

Avance de TVA :

La montant de la TVA à avancer est de 140 000 € qui seront remboursés sur l'exercice suivant à hauteur de 80% ce qui augmente notre reste à charge de 28 000 €.

Besoin de financement :

Le reste à charge minimum est de 168 000 €, s'il est financé par un emprunt à un taux de 1,25%



par an sur 10 ans, il représentera une annuité de 17 900 €.

Notre Commune avait jusqu'en 2018 une marge d'autofinancement oscillant autour de 60 000 €, cela permettait de créer des réserves financières, d'investir et de pouvoir faire de nouveaux emprunts.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui et nous devons en tenir compte.

Lors de la réunion prévue le 06 juillet 2021 Monsieur le Maire va nous présenter ses projets qu'il a fait chiffrer pour solliciter l'accord de principe du Conseil Municipal.

Nous sommes tous à peu près d'accord avec le fait qu'il faille réaliser des travaux de réaménagement sur la salle des fêtes, mais la création d'un restaurant et d'un logement communal semble moins évidente.

Pour être accepté, les projets doivent ne présenter aucun risque pour les finances communales et ils devraient émaner de la majorité des élus.

Avant de mobiliser toutes les ressources communales dans un projet aussi important, il serait bien de tenir compte des autres besoins de notre village :

- Sécurisation du carrefour entre Vaux et Flesselles et le chemin de Frémont avec gestion des eaux de pluie,
- Poursuite des travaux dans l'église,
- Mise aux normes des sanitaires de la Mairie,
-

Cordialement

Philippe Gambier

Echange avec la salle

Madame DEMARQUE demande si les propositions de la profession de foi ne seraient pas remises en cause.

D.L : explique qu'il s'agirait d'un décalage lié à l'opportunité du plan de relance et rappelle que le taux de subvention obtenu est exceptionnel et qu'on ne le retrouvera pas. Monsieur le Maire précise ensuite que ce qu'il souhaite aujourd'hui est juste une autorisation de principe afin de poursuivre l'étude, ce qui n'engage à rien pour l'instant.

M. GAMBIER fait remarquer que le projet dans son contenu n'a jamais vraiment été discuté et qu'il ne s'agit pas d'un projet du groupe.

Monsieur le Maire explique que des délais contraints étaient à respecter pour déposer le dossier et que cela ne fige en rien la réalisation finale qui peut être revue complètement.

Monsieur GAMBIER souhaite savoir sur quoi s'est basée la demande de subvention

Monsieur CAUSSIN explique être parti des constats suivants :

Le restaurant de FERNANDE fonctionnait admirablement quand elle le gérant ;

Que le restaurant les chênaies à Flesselles faisait le plein chaque jour sur deux service et qu'il était nécessaire de réserver ;

Qu'un potentiel de clients venant de la zone industrielle n'est aujourd'hui plus satisfait et que contrairement aux arguments avancés si ce restaurant a fermé ses portes, c'est uniquement par faute de repreneur et que faute d'avoir été remplacés le potentiel existe donc toujours pour le midi.

Mais ce projet va plus loin. Il ne peut fonctionner qu'avec un gérant de qualité pour la gestion afin de ne pas subir le même sort que le restaurant communal.

Nous avons donc commencé à chercher ce gérant, clé de voûte du dispositif et il se trouve que nous en avons trouvé au moins un qui est restaurateur de profession et gère déjà son propre restaurant. Cette personne dont je ne peux divulguer le nom aujourd'hui, fait même des propositions supplémentaires en terme d'animation, de service traiteur, notamment pour les locataires de la salle des fêtes, de dépôt de pain et de petites épicerie, de cigarette, etc. ce qui est un gage de qualité, même si le projet n'est qu'à l'étude.

Madame PETIT propose de faire venir de temps en temps des groupes de musiciens, de théâtre, des expositions, ...

Monsieur DAMONVILLE pense au contraire que cela va générer trop de nuisances et que si c'est le gérant qui décide des concerts on ne maîtrisera rien..

Monsieur PANNETIER est sceptique quant au projet restauration mais est d'accord pour le logement et qu'une salle des fêtes amène de la vie, même s'il y a un peu de bruit. Il précise également qu'autrefois quand il y avait un restaurant et des bars tout le monde était content ;

Monsieur TARRATTE pense plus important d'amener de la vie et un service dans la commune plutôt que de ne penser qu'aux nuisances



Madame ARNOULD fait remarquer que l'on a été capable dans la commune d'organiser beaucoup de choses et que si l'on borne correctement le projet et le règlement de fonctionnement il est possible de gérer les nuisances.

Madame DEMARQUE indique qu'à Thézy-Glimont il y a un estaminet et qu'il y a un spectacle tous les 15 jours et que le nombre de personnes acceptées est très supérieur à la jauge autorisée.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de réfléchir à l'organisation et d'imposer notre règlement.

Monsieur GAMBIER indique que par le passé les nuisances ont été maîtrisées. Par contre il ne souscrit pas à la réfection du logement communal et préférerait un agrandissement de la mairie et pense que ce n'est pas notre rôle de prendre un risque y compris en qualité de bailleur. Il préférerait retrouver quelqu'un qui assurerait la gestion du comité des fêtes.

Monsieur LAGNY est : pour la rénovation de la salle des fêtes, sceptique pour le restaurant car trouve le projet architecturalement parlant trop moderne pour notre village.

Monsieur DAMONNEVILLE souhaite si le projet se réalise, plus de places de stationnement.

Après ces échanges, Monsieur le Maire demande à l'assemblée un vote de principe pour poursuivre l'étude.

POUR : 9

Contre : 0

Abstention : 2 (PH. GAMBIER et R. DAMONNEVILLE)

Monsieur le Maire demande à chaque élu, suite à la réunion, de réfléchir en son âme et conscience et d'émettre des propositions, soit par mail soit par courrier dans la boîte aux lettres de la mairie pour le Vendredi 30 juillet, afin de pouvoir préparer la prochaine réunion.

5. Les associations de la commune

Association : « Le club des Val'Heureux »

Président actuel : Monsieur François PETIT

Secrétaire : Monsieur Daniel LELEU

Trésorier : Monsieur Jossé ACUNA

Alors que le club des aînés présidé à l'époque par Monsieur MARECHAL était en sommeil depuis de nombreuses années, cette association dénommée « Club des Val'Heureux » a vu le jour en 2008, présidée alors par Monsieur Gérard WERMERT qui, entouré par une équipe de bénévoles dynamiques a relancé les activités communales avec bonheur.

Monsieur PETIT a repris la Présidence de l'association qui a organisé de multiples manifestations, toutes couronnées de succès comme, par exemple, la commémoration de la 1ère guerre mondiale, la remise de médailles militaires par le Sénateur Christian MANABLE aux anciens combattants d'Algérie et enfin une manifestation qui a marqué les esprits « les conflits du XXe siècle » en partenariat avec la commune de St Vast en chaussée et présidée par Madame Brigitte FOURE, Maire d'Amiens, Alain GEST, Président d'Amiens Métropole et Christian MANABLE Sénateur de la Somme.

Les autres faits marquants du Club des Val'Heureux sont l'organisation de soirées festives, telles que Loto, Karaoké, concerts, etc.

L'organisation sans faille de voyages culturels ont été le point d'orgue des Val'Heureux. On peut citer : voyage au Tyrol, en Sicile, en Italie, en Belgique mais également en France en Alsace à deux reprises, à Honfleur etc.

Mais la pandémie est arrivée fin février 2020 et les activités ont été naturellement suspendues pour des raisons sanitaires.

Début septembre 2021, en croisant les doigts, le club des Val'Heureux compte reprendre ses activités avec le même entrain qu'auparavant mais les informations vont nous parvenir prochainement.

Fin de séance : 19h50

La FIBRE

Le chantier de la pose de la fibre est terminé et il ne reste plus qu'à attendre le raccordement qui devrait être réalisé au premier semestre 2022.

De plus amples renseignements vous parviendront dès que possible afin de profiter pleinement des bienfaits de ce réseau.







Le 25 Avril 2021, l'ANZAC Day a été commémoré dans le cimetière de la commune. Alain CAUSSIN, adjoint au Maire, accompagné d'élus et de porte-drapeaux de vaux-en-amiénois et de Flesselles, a prononcé un discours en hommage à l'Australie et à ses soldats qui étaient tous volontaires et dont personne n'oubliera le coûteux sacrifice. Puis après qu'aient retentis les hymnes Australien et Britannique, ainsi que la Marseillaise, les tombes des soldats ont toutes été décorées et une gerbe a été déposée



VAUX-EN-AMIENOIS

1) Démarche de labellisation

Le jury a apprécié la motivation des élus de poursuivre la démarche ; il y a une réelle volonté politique.

Le jury a apprécié la passation effectuée par un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire a une réelle volonté d'assurer un développement limité en cohérence avec le caractère rural de la commune (10 constructions pendant le mandat).

2) Animation et promotion de la démarche

Le jury a apprécié l'initiative et l'implication des habitants dans la démarche (poules, bancs en palettes...).

Le jury vous conseille de développer l'animation autour des vergers.

Le jury a apprécié le projet de taille des arbres avec les enfants et vous encourage à développer cette initiative suite à la formation du technicien en charge de celui-ci.

Par ailleurs, le jury vous recommande d'essayer de mettre en place un petit jardin pour impliquer les enfants.

Il vous encourage également à développer le fleurissement participatif avec les habitants.

3) Patrimoine végétal et qualité de l'espace public

Les massifs sont réguliers au sein de la commune.

Les arbres sont bien taillés et entretenus.

Les deux vergers représentent des supports d'animation pertinents : le jury vous encourage à les développer.

Par ailleurs, le jury vous recommande de développer l'habillage des pieds de mur avec l'implication des habitants. Vous pouvez semer des rosés trémières, des valérianes, des soucis...

Pour ce qui est des arbustes, le jury vous conseille de privilégier le port libre.

4) Gestion environnementale et qualité de l'espace public

La municipalité a mis en place des actions en faveur de l'environnement : récupération des eaux de pluie par des cuves, pallage à partir de végétaux locaux broyés, enfouissement des réseaux en cours.

Le jury salue également l'aménagement du réseau des mares et des zones de récupération d'eau.

La qualité végétale de l'espace public est intéressante.

5) Analyse par espace

Au niveau de la zone de récupération d'eau en face de la mairie, la gestion devrait être plus extensive (ne pas tondre les carex, plutôt ajouter des vivaces à fleurs).

A la deuxième mare, le jury vous recommande de ne pas enlever systématiquement tous les roseaux (phragmites, rubaniers). Le jury vous conseille de plutôt faire des trouées, pour garder l'eau libre.

Dans le verger, le jury vous suggère de garder l'aspect prairie, laisser l'herbe au pied des arbres et faire un chemin avec une largeur de tondeuse.

A l'entrée de la commune, l'emprise du massif est réussie mais le jury vous recommande de le densifier avec la plantation de vivaces.

Le jury vous suggère également de ne pas faucher les pieds des haies afin que les espèces naturellement présentes se développent.

Il serait intéressant de réaménager l'espace à la chapelle pour avoir un massif identique à l'autre côté.

6) Visite du Jury

Le jury a reçu un accueil convivial de la part des élus et des techniciens.

Attention à être attentif à la gestion du temps de visite.

Le jury vous conseille, pour la prochaine visite, de préparer le dossier de présentation de la commune en reprenant les critères du label.

Le jury vous suggère également d'utiliser la photo aérienne de la commune pour la présenter ainsi que présenter le circuit de la visite en amont.

Conclusion :

En conséquence, le jury a décidé de maintenir le label "2 fleurs".

Le jury a hâte de voir vos différents projets se concrétiser (épicerie, salle des fêtes...).

Sa prochaine visite est prévue en 2024.





Assemblée Générale du CATM du canton de Flesselles

Après un défilé au son de la cornemuse, une cérémonie a eu lieu devant le monument aux morts de Flesselles.

Après le traditionnel dépôt de gerbe en présence du Maire, Bernard BI-NOIST, de Madame TEMMERMANN Conseillère départementale, de Monsieur BUFFET, Président départemental, de Monsieur Manable, ancien sénateur, de Monsieur CAUSSIN, adjoint à la mairie de Vaux-en-Amiénois, des Présidents de canton, de section, des membres et sympathisants et de nombreux élus, des décorations ont été remises.

A cette occasion, la médaille du Mérite Fédérale et de la Fidélité a été remise à notre fidèle porte drapeau, Michel CARRE et à Noël Lefebvre qui participe fréquemment à nos cérémonies.

Puis, toujours au son de la cornemuse, le défilé s'est dirigé vers la salle des fêtes pour le vin d'honneur dans la salle des mariages, suivi d'un repas en l'honneur de nos anciens combattants.





Assemblée Générale du CATM du canton de Flesselles, le 24 Septembre



La Rentrée des Classes



A Vaux-en-Amiénois, Monsieur le Maire et les adjoints étaient présents pour accueillir les élèves qui ont fait leur rentrée. La plupart des élèves avaient hâte de revoir les bancs de l'école.

"Je retrouve mes amies, je retrouve ma classe, ma maîtresse préférée"





Mais le port du masque en classe dès le CP assombrit un peu le tableau.

"Les enfants qui sont là n'ont pas encore tous connu leur enseignant, ni leur sourire, et n'ont pas pu parler avec eux directement sans masque, et pour les apprentissages, je trouve que c'est vraiment préjudiciable", explique une maman.

Heureusement, à l'extérieur, les enfants peuvent tomber le masque le temps de la récréation.







Le 24 Septembre, Alain CAUSSIN a représenté la commune au congrès annuel des Maires de la Somme à Mégacité.

La présidente de l'association des maires de la Somme Bénédicte THIEBAUT a dirigé le congrès départemental, marqué par la visite du ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN

Plusieurs sujets à l'ordre du jour :

L'insécurité, sujet majeur. Les maires sont de plus en plus isolés dans leur fonction, l'immigration clandestine également a été abordée.

Le numérique, autre problématique du moment puisqu'il y a encore des zones où la fibre n'est pas installée et que le réseau mobile n'est toujours pas de qualité optimale sur tout le territoire

Alain CAUSSIN





Les tout-petits au départ de la première course, accompagnés de Pierrine PETIT, déléguée à la sécurité, accompagnée de son mari Anthony, tout de jaune vêtu !



La deuxième course des filles et garçons qui a réuni 11 cyclistes enthousiastes et volontaires !





**La traditionnelle course cycliste :
Environ 50 participants de tous les âges
Bravo à tous !**



**Le club de Country en démonstration
juste avant le déjeuner servi sous chapiteau.**
Et qui a pris l'initiative d'organiser une soirée beaujolais le 19 Novembre 2021
dans la salle des fêtes. Tous les habitants du village étaient invités et ceux qui
étaient présents ont passé une excellente soirée !



Journée



Le montage des Barnums prêtés par Amiens métropole. Temps de montage environ 10 minutes. C'est bien pratique !

Le club de COUNTRY



Dégustation de la PAELLA, un jour de soleil agréable !



Festive



La PAELLA,
copieuse et
succulente
qui a ravi les
papilles de
nombreux
convives !



Un Ange
passe,
Christian
MANABLE,
figure locale
embléma-
tique



Une partie de l'assistance qui attend avec
impatience le repas, par ailleurs succulent
et copieux !





Les SWEET CAROLINE



Le groupe de Rock
SWEET CAROLINE a
mis le feu tout au long
de la journée et la
foule en délire a dansé
sans arrêt sur des
rythmes endiablés

Très belle réussite !!



Le 14 Juillet

C'est par un temps radieux que nous avons fêté le 14 Juillet 2021 car la situation sanitaire redevenue plus stable le permettait pour le plus grand bonheur des nombreux convives et participants au repas sous chapiteau et animé par un orchestre venu tout droit de BEAUVAIS, lequel a été fort apprécié.

Après la commémoration traditionnelle au monument aux morts, une trentaine de personnes ont pris le pot de l'amitié dans la cour de la mairie !

Comme au bon vieux temps, avant le Covid qui s'est déclaré fin février 2020.



Entretien de la mare de Vaux en septembre 2021



Il est relativement complexe de gérer la prolifération des espèces végétales qui envahissent la mare communale, mais c'était sans compter sur le travail d'un groupe de trois personnes de la commune qui ont passé une journée complète les pieds dans l'eau.

Franck LAGNY, notre responsable espaces verts a proposé à Régis DAMONNEVILLE et Jean François THILLOY, notre employé communal de réaliser une gestion raisonnée de ce petit joyau de la commune, bien utile à bien des égards.

Travail difficile, fatigant, exigeant, nos trois compères ont réussi à maîtriser ce problème et bien évidemment nous leur tirons notre chapeau et les remercions pour cette belle action utile et nécessaire pour notre commune.

Bravo messieurs !



Cyclisme sur route

Honneur à notre champion!

Jean-François THILLOY, coureur cycliste de bon niveau et employé communal depuis 1996 à Vaux -en-Amiénois et licencié à l'AC Amiénoise cette année et l'année prochaine au SC Rivery, l'un des meilleurs clubs amateur de la région, qui vient s'entraîner régulièrement dans notre commune et organisera au printemps prochain le championnat de France de cyclisme à Vaux-en-Amiénois.

Cette année 2021, après une dizaine de courses dans la région Hauts-de-France, Jean-François a obtenu de nombreuses places d'honneur et a remporté en juin 2021 l'épreuve d'Hornoy-le-Bourg

Photo ci-jointe de notre valeureux champions!



Gil D'OSTREVENT
Photographe d'Art



Les encombrants

Lors du dernier ramassage des encombrants, quelques habitants ont eu la mauvaise surprise de constater que certains objets déposés n'ont pas été ramassés. C'est la raison pour laquelle nous vous joignons ce courrier explicatif concernant les déchets des 39 communes de la métropole et la conduite à tenir.

DÉCHETS POUR LES 39 COMMUNES

En plus des éléments cités ci-dessous, les équipes de collecte ne prennent pas en charge les objets qui par leur dimension, leur poids ou leur nature ne peuvent pas être chargés dans le camion.

Les déchets de type verre, papier/carton, emballage et les ordures ménagères sont à mettre dans les sacs/bacs individuels ou dans les points d'apport volontaire dédiés à cet usage.

Les textiles (vêtements, chaussures, draps...) ne sont pas pris en charge par les encombrants et peuvent être apportés dans des points relais.

ACCEPTÉS

- Mobilier d'intérieur monté ou démonté (armoire, commode, lit, étagère, matelas, tapis, canapé...)
- Électroménager (lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, gazinière...)
- Électronique (télévision, ordinateur...)
- Mobilier de jardin (chaises, tables, chaises longues...)
- Gros cartons (supérieur à 1m³)
- Vélo
- Poussette, landau
- Évier en inox

REFUSÉS

- Déchets de construction (gravats, placo, ciment, briques, PVC, isolant, carrelage, tuiles, plan de travail, lino, parquet, gouttière, moquette...)
- Meubles en céramique (baignoire, évier, lavabo, siège de toilette...)
- Portes, fenêtres, volets, tapisserie murale, douche
- Ferraille (hors mobilier), barbecue, radiateur non électrique
- Déchets dangereux (pot de peinture, aérosols, amiante, gaz, solvant, huile de vidange...)
- Pièces automobiles (pneu, pare-chocs...) et appareils à moteur (tondeuse, cyclomoteur...)
- Déchets verts, sacs d'ordures ménagères, palette de bois, caddy
- ...



Les encombrants

CONSIGNES

- Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique (en général sur le trottoir ou accotements de la voirie), en évitant au maximum de gêner la circulation piétonne. **Tous les encombrants déposés sur terrain privé ne seront pas collectés.**
- Les encombrants sont à sortir avant 7h du matin ou après 19h si ils sont sortis la veille. L'équipe de ramassage passera dans la journée.
- Les matelas doivent être présentés ficelés, roulés ou pliés.
- L'ensemble de vos encombrants, présentés le jour du rendez-vous, ne doit pas dépasser 3m³ (3m de long sur 1m de haut et 1m de large).

Attention ! Les dépôts sauvages sur la voie publique sont passibles d'une **amende pouvant aller jusqu'à 450€**. Le dépôt sauvage sur les points d'apport volontaire est également interdit.

POUR LES COMMUNES D'AMIENS MÉTROPOLE

Pour les communes hors Amiens, les horaires sont différents : les encombrants sont à sortir avant 5h du matin ou après 19h si ils sont sortis la veille. L'équipe de ramassage passera dans la journée.

Les consignes techniques sont les mêmes que pour Amiens (cf ci-dessus).

Pour plus d'informations les habitants de ces communes peuvent contacter directement leur mairie.

Une collecte trimestrielle est organisée comme suit :

Collecte	Janvier Avril Juillet Octobre	Février Mai Août Novembre	Mars Juin Septembre Décembre
Premier Jeudi du mois	Dury Vers-sur-Selle Hébécourt Saint-Sauflieu	Salouël Camon Rivery	Saveuse Pont-de-Metz
Deuxième Jeudi du mois	Querrieu Boves	Saleux Seux	Remiencourt Estrées Sur Noye Glisy Blangy Tronville Thézy-Glimont
Troisième Jeudi du mois	Poulainville Bertangles Allonville	Creuse Pissy Longueau D	Cardonnette Cagny Saint-Fuscien Rumigny Grattepanche
Quatrième Jeudi du mois	Dreuil-Les-Amiens Vaux-en-Amiénois Saint-Vaast Sains-en-Amiénois	Ferrières Longueau G	Revelles Bovelles Clairy-Saulchoix Guignemicourt



Place de
l'église et
salle des
fêtes

Masques
obligatoires

Restauration
et buvette sur
place

Exposition
de tracteurs
anciens

MARCHÉ DE
PRODUCTEURS
ET ARTISANS
LOCAUX

**SAMEDI 09 OCTOBRE de
10h à 17h**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Nous avons tous connu les marchés artisanaux les soirs de vacances au bord de mer ou à flanc de montagne...



Toutes les photographies du marché nous ont été offertes par

GIL D'OSTREVENT *Photographe d'Art*



...Désormais, Vaux-en-Amiénois aussi a le droit à son marché de producteurs et artisans dans un cadre champêtre.

Un rendez-vous qui permet de découvrir de nombreux produits originaux, œuvres d'artisans et de créateurs de la région. Une large palette allant de la décoration à l'alimentaire.

La foule venue nombreuse témoigne du succès !



Adresses utiles

Gendarmerie : 17 (nous dépendons de Picquigny)

Pompiers : 18



Pour la sécurité de tous, un défibrillateur est disponible dans la cour de la mairie, sous le préau.

Informations Déchets ménagers

Verre + Journaux

Des containers à verre et des collecteurs à journaux sont à votre disposition :

- A FREMONT (emplacement de l'ancien château d'eau)
- A VAUX rue du bout de Magnier

Déchets verts

Une benne à déchets verts est à votre disposition à FREMONT

Déchetteries

Les trois déchetteries d'Amiens métropole sont à votre disposition
Attention : A la première utilisation, il faudra vous munir d'une attestation de domicile afin d'obtenir sur place la carte d'accès magnétique.



Nos diplômés de Juin que nous félicitons

Lilou GODARD : Baccalauréat PRO. SAPAT
Mention Assez Bien

Alexis THILLOY : Baccalauréat
Mention Assez Bien

Adeline THILLOY : Brevet des collèges
Mention Bien

Naissances

Loup NIOPEL né le 12 Janvier 2021

Mariages

Monsieur Anthony DUPRE et Madame Pierrine PETIT le 19 Juin 2021

Monsieur Melvin DENEUX et Madame Wafaa EN-NEHLI le 31 Juillet 2021

PACS

Monsieur Simon WERMERT et Madame Amélie KEFEDER le 10 Juillet 2021

Monsieur Stéphane PODER et Madame Amandine LEREDDE le 21 Septembre 2021

Monsieur Stéphane ANDRE et Madame Jeanne LAPOSTOLLE le 2 Novembre 2021

Ils nous ont quittés

Monsieur Jean-Bernard POTIN le 6 Mai 2021

Madame Sophie Anne DELAPORTE, née PETIT le 22 octobre 2021, fille de Mr et Mme PETIT, Président du Club des Val'Heureux

Monsieur Claude VERDIER le 18 Novembre 2021, ancien Conseiller municipal et ancien Président du Club des Val'Heureux



L'ÉCOLE et LE SISCO VAUX – SAINT VAST



Nos élèves sont répartis en trois classes :

à Saint-Vast :

la classe maternelle (PS-MS) avec Fanny PINSO

à Vaux :

les GS-CP-CE1 avec Maité HONORÉ, la directrice
les CE2-CM1-CM2 avec madame TULIER

Les horaires de classe sont de 8h40 à 11h55 le matin

de 13h30 à 16h15 l'après-midi

la garderie à Saint-Vast accueille les enfants de 7h30 à 18h30 le matin et de 16h15 à 18h30 le soir.

Le service de restauration scolaire est proposé à Saint-Vast
les mardis (tarif : 3,80€)

Les transports scolaires sont assurés matin, midi et soir en
train entre les deux villages.



Contacts

École de Saint-Vast : 03 22 51 43 83

École de Vaux : 03 22 39 10 42

Mairie de Saint-Vast pour tous les
renseignements administratifs le mercredi
matin et le jeudi matin de 9h à 12h

=> mail : sisco.vaux.saintvast@laposte.net



Des nouvelles des écoles du RPI

Vaux-en-Amiénois -St Vast

Une nouvelle année scolaire bien démarrée avec l'arrivée des Mme Tulier dans la classe de CE2-CM1-CM2 et des élèves de maternelles Grande Section chez Mme Honoré Demazeux.

Les élèves des trois classes travaillent cette année sur le thème des Arts. Les élèves de Vaux ont eu une intervention de la Fabrique d'Images d'Amiens et iront au ciné St Leu le 30 novembre. Nous visionnerons trois films cette année. Des visites au musées sont organisées pour toutes les classes.

Le 11 novembre, de nombreux élèves sont venus à la commémoration à Vaux et ils seront présents à St Vast le 8 mai.

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 17 décembre à partir de 17h30 à la salle des fêtes de St Vast. Pass sanitaire obligatoire. La traditionnelle chorale de Noël se fera en plein air dans la cour de l'école de St Vast à 16h. La kermesse sera à Vaux.

En ce jour de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, Hubert Germain a eu droit aux honneurs de la République.

La cérémonie du 11-Novembre s'est déroulée en présence de notre Porte drapeau, des élus et également d'élèves venus chanter la Marseillaise et des parents.



Je remercie la participation des élèves et des enseignants. Il est important de transmettre aux générations futures le devoir de mémoire pour ne pas oublier l'atrocité de la Grande Guerre ».

Alain CAUSSIN





FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS
DOMINE



L'association : AVF sports, loisirs et culture de

Vaux-en-Amiénois

(Statuts Association Loi 1901 déposés en Préfecture le 4 novembre 2016)

Les cours de gymnastique



Dans la salle des fêtes, tous les jeudis soir
de 19H15 à 20H15

Séances de gymnastique douce :

☞ avec ou sans matériel

☞ en musique



Cours animés par Stéphanie : animatrice de loisir sportif - CQP : N°ALS/AGEE/EPMM/2010/0119

Les cours débutent le ~~deuxième~~ jeudi de septembre jusqu'à fin juin

pour tous renseignements vous pouvez contacter

Nicole DEMARQUE au 06.29.33.15.22

COUPS d'essai gratuits

Cette année, ne seront acceptés que les dames et messieurs qui auront les deux vaccins Covid : Un certificat médical vous sera demandé.
+ un masque, un désinfectant et un drap de bain pour recouvrir les tapis de sol.
Le montant de la cotisation est de 62 euros pour l'année 2021/2022



ASSOCIATION REBELS STORY

DANSE COUNTRY

TOUS LES JEUDIS

CHAPELLE DE FREMONT

DE 19H 00A 21H00

DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS RENCON-
TRER ...ESSAYER ...

POUSSEZ LA PORTE

Si vous souhaitez en savoir plus

CONTACTEZ NOUS par mail : rebelsstory@hotmail.com

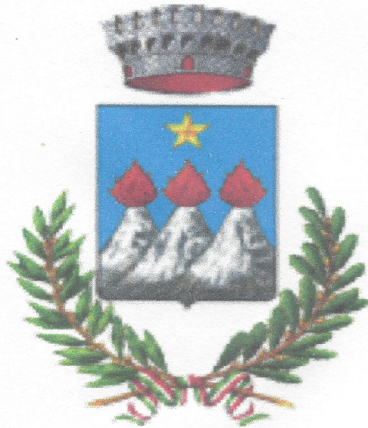
Par téléphone : Angélique 06 64 32 14 01

Annick 06 87 32 81 27

Pass sanitaire obligatoire (ou Test PCR de -de 72h)
ou attestation guérison du COVID



MARCHÉ FRANCO – SICILIEN AFSV SAMEDI 22 JANVIER 2021



Le marché franco-sicilien aura lieu le samedi 18 janvier 2020 avec ses produits habituels, oranges, huile d'olive, pesto, fromages et autres, anchois, origan, tomates séchées, amandes et autres produits bio locaux.

Nous procéderons, cette année, à une pré-réservation des produits avec un retrait le samedi matin dans la chapelle de Frémont.

Le marché sicilien sera ouvert au public de 10h à 17h30 à la salle des fêtes de Vaux en amiénois et de 10h à 13h dans la chapelle de Frémont pour les pré réservations.

Nous serons heureux de vous proposer à la dégustation, orange Washington, jus d'orange, Spritz et vins siciliens depuis notre bar éphémère. Dans la salle de Vaux.

Les bons de commande vous seront distribués en boîte aux lettres dès décembre. Ne tardez pas pour votre commande car nous ne savons jamais la quantité qui nous sera livrée.

**Le Président de l'association Franco- Sicilienne
Daniel LELEU**



Si t'es d'ichi !

Terrine de chevreuil

Eune recette ed saison !

- 500 g de chevreuil
- 500 g d'échine de porc
- 2 échalotes
- 3 gousses d'ail
- 1 oeuf
- 1 c. à soupe de farine
- 2 feuilles de laurier
- 2 c. à soupe de cognac
- 12 g de sel
- poivre



PRÉPARATION :

Préchauffer le four th.7 (200 °C).

Découper grossièrement le chevreuil et l'échine de porc.

Éplucher et émincer les gousses d'ail et les échalotes.

Les placer dans un bol et ajouter le cognac pour obtenir une marinade.

Disposer les morceaux de viande dans le bol et les laisser macérer durant 24 h.

Couper les viandes en dés. Ajouter les œufs, la farine, le sel et le poivre.

Remuer le tout.

Verser le mélange dans une terrine et placer les feuilles de laurier sur le dessus.

Colorer la terrine th.7 (200 °C) puis abaisser la température de cuisson th.5 (140 °C). Laisser la préparation cuire pendant 1 h.



Rendez-vous tous les dimanches
matins à 9h30 à l'arrêt de bus
pour une sortie course à pied
conviviale pour tous les niveaux.
Parcours variés. Chacun va à son
rythme, le but étant de passer un
bon moment ensemble !

A bientôt
Pierrine PETIT



Les Marcheurs Valois

Une solution idéale pour découvrir notre beau territoire
Tous les mardi dès **14h00**, rejoignez le groupe sur la
place de l'église pour une sortie conviviale.
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter
Michel Carré ou vous rendre en mairie

Préparez vos sécateurs

Je vous propose en février 2022 ou mars suivant la météo, une session
d'apprentissage de taille fruitière.

Les personnes intéressées peuvent dès à présent se manifester en mairie et
je vous rappellerai ensuite

D'ici là je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Franck LAGNY



LES VAL'HEUREUX

Président : François PETIT

Alors que le club des aînés présidé à l'époque par madame MARECHAL était en sommeil depuis de nombreuses années, cette association dénommée « le club des Val'Heureux » a vu le jour en 2008, présidé alors par Monsieur Gérard WERMERT qui, entouré par une équipe de bénévoles dynamiques a relancé les activités communales avec bonheur.

Puis, Monsieur François PETIT a repris la Présidence de l'association qui a organisé de multiples manifestations, toutes couronnées de succès, comme par exemple la commémoration de la première guerre mondiale, la remise de médailles militaires par le Sénateur Christian MANABLE aux anciens combattants d'Algérie et enfin une manifestation qui a marqué les esprits « les conflits du XXe siècle » en partenariat avec la commune de St Vast-en-Chaussée et présidée par Madame Brigitte FOURE, Maire d'Amiens, Alain GEST, Président d'Amiens Métropole et Christian MANABLE, sénateur de la Somme.

Les autres faits marquants du club des val'Heureux sont l'organisation de soirées festives telles que loto, Karaoké, concerts, etc.

L'organisation sans faille de voyages culturels ont été le point d'orgue des Val'Heureux. On peut entre autre citer :

Voyage au TYROL, en Sicile, en Italie, en Belgique et également en France, en Alsace à deux reprises et à Honfleur, etc.

Mais la pandémie est arrivée fin février 2020 et les activités ont été naturellement suspendues pour des raisons sanitaires.

Début septembre 2021, en croisant les doigts, le club des Val'Heureux compte reprendre ses activités avec le même entrain qu'auparavant et les informations vont vous parvenir prochainement.



Merci à nos Annonceurs

SPÉCIALISTE EN PLATS CUISINÉS LIVRÉS
Collectivités et restaurants d'Entreprises




37, Rue des Vacillots
76510 SAINT NICOLAS D'ALERMONT
Tél : 02 77 23 20 00 - Fax : 02 77 23 20 19

CERISE & OLIVE



J.C. Auto

Véhicules d'import, neufs et occasions toutes marques

Tél./Fax 03 22 93 07 95
Portable J.C 06 07 02 95 27
Portable Julien 06 78 03 51 12

www.jc-autocamon.com - E-mail : jc-auto248@orange.fr
919, rue Nationale - 80450 PETIT CAMON



Loxagri **STIHL**
Espaces verts **VIKING**
AMAZONE

10 Rue Rose BERTIN 80 100 ABBEVILLE
Tel : 03.22.25.91.93
ZONE ARTISANALE BLANCHE TACHE 80450 CAMON
Tél : 03.22.44.49.78
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF KUBOTA
CONCESSIONNAIRE STIHL VIKING AMAZONE

Kubota

Suivez nos actualités
et nos promotions
sur notre page
Facebook 

WWW.LOXAGRI.FR

PRESTIGE
EUROPE 
EVASION



80136 RIVERY

Tél. : 03 22 72 13 65 / PORT: 06 20 05 30 20

transport.voyageur@devisp2e.fr



Optique Bellegueulle
Votre opticien près de chez vous...

FLESSELLES
Ccial NETTO

03 22 91 19 34
flesselles@bellegueulle.net

Ouvert
du Mardi au Samedi
9H30 -12H30
14H - 19H
Fermeture 18H le Samedi

BOISSONS AMIENOISES
S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — vins
LIVRAISON A DOMICILE
TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS

Intermarché
SUPER

Flesselles(80260)
RD 933
Le champ Saint Pierre

AFP **BAINS, CUISINE, PLACARD, PARQUET, BUANDERIE ...**

Vos projets nous inspirent

- Conception, dépose et pose de votre installation
- Sanitaire, carrelage, faïence, électricité, plomberie ...
- Conception standard ou sur mesure,
- Handibat

Agencement Faviot Patrice
VAUX EN AMIENOIS
TEL/FAX 03.22.40.41.67
MOBILE 06.20.72.71.58
faviot.patrice@orange.fr
www.agencement-faviot.fr



Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.



<http://vaux-en-amiennois.net>



mairie-vaux-en-amiennois@laposte.net

© Le Tambour de Vaux et Frémont
Ne pas jeter sur la voie publique
I.P.N.S.

